
**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'INSTITUT
12 AVRIL 2021
14h EN VISIOCONFÉRENCE**

Table des matières

Membres avec voix délibératives	1
Membres avec voix consultatives	1
1. Informations	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2021	3
3. Formation	3
- Modélisation des maquettes de formation	3
- Calendrier pédagogique année 2020-2022	6
- Contrats alternants	7
4. Questions diverses	9

Présents

Membres avec voix délibérative

Présent.e. s :

Mesdames et Messieurs Blanca BARREDO-GUTIERREZ ; Pascale BRANDT-POMARES ; Marilyne CRIVELLO ; Pierre DESBIOLLES ; Boumedienne FEGHOUL ; Sophie FOUACE ; Françoise LORCERIE ; Christine MUSSARD ; Nathalie REZZI ; Marie-Emmanuelle PEREIRA ; Pierre-Bernard SANCHEZ ; Pascal TERRIEN ; Vincent VALERY.

Représenté.e. s :

Messieurs Philippe DELAPORTE par Marilyne CRIVELLO ; Vincent STANEK par Pascale BRANDT-POMARES.

Excusé.e. s :

Mesdames et Messieurs Marie-Florence BULTEAU-RAMBAUD ; Damien GIVRY ; Isabelle LAGADEC ; Georges MERLE ; Lionel NICOD ; Lola PAPON ; Graham RANGER ; Magali ROBAGLIA ; Dominique SANTONI.

Membres avec voix consultative

Présent.e. s :

Mesdames et Messieurs Didier ALBRAND ; Hélène ARMAND ; Marlène ASTRION ; Didier BARD ; Patrice BONNET ; Christophe BOURDIN ; Marjolaine CHATONEY ; Alice DELSERIEYS-PEDREGOSA ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Sandrine ESCHENAUER ; Jean-François GARCIA ; Delphine JOSEPH ; Patrice LAISNEY ; Isabelle LANG ; Frédéric LETERME ; Valérie MAILHES ; Nicolas MASCRET ; Heidi OSTERWALDER ; Martine QUESSADA ; Jean-François RANUCCI ; Véronique REY ; Ariane RICHARD-BOSSEZ ; Nathalie RICHIT ; Frédéric SAUJAT ; Maïlys SILVY ; Anaïs TREMEGE ; Sylvie WHARTON ; Rachid ZAROUF.

Excusé.e. s :

Mesdames et Messieurs Magali BALLATORE ; Fabrice BARTH ; Anne DEMEESTER ; Laurence ESPINASSY ; Julien GARRIC ; Anne GOMBERT ; Nathalie MIKAILOFF ; Laurence MOURET ; Stéphane MOURLANE ; Aurélie PASQUIER-BERLAND ; Nicolas SEMBEL ; Éric VOTTERO.

Le Quorum est atteint.

1. Informations

- **Point sur les nouveaux entrants dans le Conseil d'Institut :**

Pascale BRANDT-POMARES : Les élections des représentants des usagers dans les Conseils sont reportées en raison de la crise sanitaire. Nous souhaitons qu'elles puissent se tenir le plus tôt possible mais serons probablement dans l'obligation de les reporter à la rentrée de septembre.

- **Les nouveaux représentants :**

Nathalie REZZI remplace Jean-François PABA. Le Président Éric BERTON est aujourd'hui représenté par Marilyne CRIVELLO, elle-même vice-présidente du VPCA.

- **La modification du calendrier :**

Le changement des dates de vacances de l'Éducation nationale a impacté directement l'Inspé. Les étudiants de M2 lauréats du concours, sont aussi fonctionnaires-stagiaires et ne peuvent avoir de vacances universitaires distinctes des vacances scolaires. Le calendrier a donc été modifié dans ce sens avec l'autorisation de la vice-présidence Formation de l'université nous a autorisés à modifier le calendrier et son ajustement est passé dans les instances.

Patrice BONNET : La demande de modification a été votée en CFVU d'AMU. Les étudiants de M2 sont en vacances aujourd'hui et pour deux semaines, à la place des semaines allant du 26 avril au 8 mai. Pour les M1, il n'était prévu qu'une semaine, qui débutera le 19 avril.

Pascale BRANDT-POMARES : Les étudiants du parcours Professorat des écoles qui passaient les écrits du concours ont appris la modification des dates des oraux. Celles-ci avaient été avancées cette année du fait de la crise sanitaire. Le rendu des rapports attendus oblige à fonctionner, sur cette période, entre les nouvelles dates de vacances et les vacances universitaires initialement prévues. Les enseignants auront à cœur d'accompagner les étudiants au mieux dans le rendu de ces dossiers. **Néanmoins la Direction de l'Inspé souhaite souligner l'importance pour les enseignants d'organiser pour eux-mêmes une interruption d'au moins une semaine, interruption nécessaire avant d'entamer la fin de l'année.** Cette période est en effet toujours marquée par les fortes sollicitations et encore davantage avec le travail à distance et sur écran qui pèse sur la charge cognitive des étudiants mais aussi des enseignants.

- **Information générale :**

Le Ministère souhaite qu'il y ait des AED (assistant d'éducation préprofessionnalisation), l'an prochain également pour le parcours Professorat des écoles. Pour Avignon, cela concernera Avignon Université. Pour AMU, il s'agira des étudiants en L2, qui se porteront volontaires, dans les Licences les plus représentées de l'UFR Sciences, l'UFR ALLSH et Faculté des Sciences du sport. Les étudiants du Master MEEF mention 1 viennent de Licences très diversifiées mais les effectifs montrent trois grands types de Licences principales : Education et motricité parcours éducation ; Sciences de l'éducation ; Sciences option pluri sciences. Ce sera ensuite aux collègues des UFR de se positionner pour accepter d'accueillir des étudiants en AED préprofessionnalisation dans leurs Licences.

- **La mise en œuvre de la réforme :**

Celle-ci sera effective dès la rentrée prochaine et le calendrier du Conseil d'Institut a été modifié pour permettre le vote de la soutenabilité de cette offre de formation (cf. Point formation). Deux éléments viennent aujourd'hui compléter le champ des informations utiles pour la mise en œuvre de cette réforme : 1/ les sujets zéros des concours attendus sont pour grand nombre parvenus dans les différentes disciplines et pour le 1^{er} degré ; 2/ le nombre de contrats d'alternants pour l'année prochaine est maintenant connu (cf. Point formation). Il faut néanmoins souligner que l'année prochaine sera une année de transition, 1^{ère} année de mise en œuvre de la réforme mais surtout année pendant laquelle deux systèmes, tous deux basés sur l'alternance mais avec des quotités et des statuts différents, coexisteront en M2 : des étudiants lauréats des concours et fonctionnaires stagiaires ; des étudiants non-lauréats contractuels alternants. Les contractuels auront un tiers-temps en établissement scolaire alors que les fonctionnaires-stagiaires auront un mi-temps. Une enquête est prévue pour évaluer, par discipline et zone géographique les besoins exacts.

Néanmoins l'inconnue concernant le taux de réussite au concours persistera jusqu'aux résultats et de ce fait également le nombre d'étudiants devant bénéficier d'un stage différent du contrat d'alternance. L'Éducation nationale s'est engagée à fournir un stage à tous les étudiants de M2 qui ne seraient ni fonctionnaires-stagiaires ni contractuels. Dans l'avenir d'une organisation pérenne, il est souhaitable que tous les étudiants aient un contrat d'alternant à tiers-temps avec l'Éducation Nationale et les discussions avec le Rectorat sont orientées dans cette perspective.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2021 **Le procès-verbal du CI du 8 février 2021 est adopté à l'unanimité.**

3. Formation

• Modélisation des maquettes de formation

Cf document disponible dans l'amubox.

Patrice BONNET : Les Conseils d'Institut et les Conseils d'Administration d'AMU et d'Avignon Université ont d'ores et déjà voté les maquettes concernant l'offre haute de formation, en novembre et décembre 2020. Il y était déjà proposé des canevas de maquettes à partir desquels les équipes de chaque mention ont continué à travailler afin de préciser l'organisation, tout en s'appuyant sur le nouveau référentiel d'attendus.

Cf. Documents disponibles dans l'AMUbox.

Précisions des contenus des maquettes par les responsables des mentions :

- Mention 2 :

Patrice LAISNEY : Deux éléments particuliers concernant le cadre complexe de cette mention sont à souligner : la pluralité des parcours mais toutes les spécificités se retrouvant dans un axe commun et la pluralité des intervenants. Le Conseil de mention a déterminé le travail à poursuivre et déjà en cours : les modalités d'évaluation des compétences ; les contenus relatifs à la culture commune ; la scénarisation des contenus pédagogiques. Cela pourra faire l'objet d'une présentation

- Mention 1 :

Alice DELSERIEYS : Il y a un seul parcours dans cette mention. Le travail avec les adjoints des sites de formation consiste à redéfinir et réorganiser la mention, pour passer d'un fonctionnement attaché aux responsables des UE à un fonctionnement attaché à une équipe pédagogique. Le travail se concentre plus précisément sur les contenus et les modalités d'évaluation.

- Mention 3 :

Jean-François GARCIA : La mention 3 a également un seul parcours, le parcours Conseiller Principal d'Éducation. Le travail de passage des existants de l'ancienne maquette vers la nouvelle maquette se fait en concertation. Le souhait est notamment de travailler davantage l'option liée à l'école inclusive et de renforcer les liens avec les partenaires, en particulier la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ). Plusieurs axes alimentent pour l'instant le travail de la mention : le mémoire, qui est envisagé sur les trois premiers semestres avec une validation en début de S4 et des enseignements en adéquation avec ce calendrier ; le numérique lié à l'apprentissage du métier avec la perspective de ventiler les compétences sur les semestres 2,3 et 4 et une réflexion concernant les modalités de validation des compétences ; le stage et la question des alternants. Pour les alternants CPE, il s'agit de contrats d'à peu près 11h30 par semaine. Beaucoup d'incertitudes demeurent encore et nous attendons les derniers arbitrages. Les étudiants sont à plus de 40% assistants d'éducation, certains avec des quotités de 70 voire 100%. Il faut également trouver une organisation qui n'empêche pas ces étudiants de rester AED tout en faisant la formation au sein du Master CPE. La maquette n'est pas encore ouverte officiellement mais l'objectif est d'imaginer son évolution, notamment sur l'axe des stages à l'étranger pour découvrir et analyser d'autres systèmes éducatifs. Cela s'est déjà fait avec des étudiants en binômes ou trinômes et bien que ce ne soit pas dans la maquette actuelle, l'idée serait d'y réintroduire ce type de projets.

- Mention 4 :

Patrice BONNET précise que, dans le cadre de la réforme, les mentions 1, 2 et 3 devaient

être modifiées. La modification de la mention 4 n'était pas dans les objectifs. Nous avons néanmoins souhaité faire quelques modifications dans le but d'harmoniser les modalités de contrôle de connaissances et compétences et de rendre plus lisibles les interactions entre les mentions.

Véronique REY : Cela représentait l'opportunité de travailler de façon collaborative pour harmoniser les différents parcours de cette mention et lui donner une plus grande visibilité. Ce travail d'équipe a permis de dégager des attendus généraux, de donner une cohérence plus explicite à cette mention et de dégager des attendus communs. L'objectif est de permettre des passerelles mais cela n'empêche pas des attendus spécifiques à chaque parcours. Il y aura aussi des passerelles avec les autres mentions via les UE 3. L'organisation du Conseil de mention a évolué, notamment avec les équipes pédagogiques qui vont s'inscrire dans ce conseil.

Pascale BRANDT-POMARES : Il y a un objectif de cohérence propre à la mention 4 mais qui concerne également l'ensemble des autres mentions. Nous avons commencé à mettre en œuvre une offre de formation à la rentrée de septembre 2018 qui portait déjà sur l'approche par compétences et dont il était prévu d'observer les effets pour apporter les évolutions qui s'imposeraient. C'est ce qui a été fait pour les quatre mentions dans l'élaboration des maquettes. Toujours dans l'objectif d'être au plus près des besoins et des évolutions nécessaires, un groupe travaille sur la perspective d'intégrer une option ou un parcours dans la mention 4, portant sur l'ingénierie pédagogique numérique. Cela représente un besoin important aujourd'hui, notamment dans la perspective des appels à projets du PIA4 Enseignement et numérique.

Véronique REY : C'est en effet une nécessité absolue pour les étudiants et cela est particulièrement visible actuellement. On ne sait pas encore si cela prendra la forme d'une option ou d'un parcours mais il faut rendre visible et explicite cette ingénierie pédagogique numérique.

Bilan de la construction des maquettes

Patrice BONNET : 1/ Le travail réalisé avec les responsables de mentions s'est voulu d'une part collaboratif et d'autre part sans chercher nécessairement une harmonisation de toutes les UE. 2/ La volonté est affirmée d'avoir une grande visibilité dans les maquettes et de conserver l'identité et la spécificité de chacun des parcours et de chacune des options. 3/ Il a été porté une grande attention au fait qu'il s'agissait d'une modification de l'offre et non d'une nouvelle accréditation et de travailler sur des moyens constants. L'équilibre de ces moyens a abouti au modèle présenté aujourd'hui.

Les UE 3 : CF. Document disponible dans l'AMUbox.

Le choix a été fait de sortir les UE 3 de toutes les maquettes car les documents étaient déjà très lourds. Un catalogue avec une offre très riche a été confectionné par les groupes mixtes de travail conduits par les chargés de missions de l'Inspé. Ces UE 3 sont toutes construites sur le même principe, 20h, 3 ECTS et chaque équipe d'UE 3 a identifié les attendus qui seront crédités pour parvenir à ces 3 ECTS. Ont été retenues 9 grandes thématiques présentes sur chaque semestre : 1/ Les apprentissages des élèves et la diversité de l'école inclusive ; 2/ La promotion des valeurs citoyennes ; 3/ L'éducation au développement durable, à la santé et aux risques ; 4/ L'éducation artistique et culturelle ; 5/ Le développement des compétences sociales et émotionnelles ; 6/ L'enseignement et l'international ; 7/ Les compétences en langues vivantes et en langues régionales, 8/ Le numérique au service des apprentissages ; 9/ L'enrichissement dans les pratiques pédagogiques et l'innovation. En début de chaque semestre, les étudiants devront se positionner sur une UE parmi un total de 23 à 30 UE proposées.

Françoise LORCERIE : Qu'appelle-t-on scénarisation des options ?

Nathalie REZZI : Jusqu'où ira l'autonomie éventuelle des équipes par site pour la

scénarisation, la mise en œuvre des contenus et les modalités d'évaluation, en particulier concernant les situations intégratives ?

Patrice LAISNEY : 1/ Il ne s'agit pas de scénariser les options mais de préciser les UE très concrètement en termes d'organisation, comme chaque année : organisation temporelle, intervenants, construction de l'ingénierie globale des UE.

2/ Pour la mention 2, l'idée de départ est une logique de site, néanmoins il y aura un cadrage global, par exemple sur les UE 3. Une modélisation sera présentée, qui permettra aux équipes de travailler. De même, pour les stages en observation et pratiques accompagnées (SOPA), il y aura, dans les conseils de mention, un aller/retour entre les contraintes sur les sites et les besoins des différentes équipes. Le détail sera questionné dans les Conseils de mentions.

Alice DELSERIEYS : Le parcours Professorat des écoles met en place une autre modalité d'organisation du parcours privilégiant l'autonomie des équipes tout en visant les mêmes objectifs. Au niveau des Conseils de mentions, il s'agit de travailler sur les objectifs communs à savoir les attendus déjà définis, mais les moyens pour atteindre ces objectifs peuvent être différents d'une équipe à l'autre. Le cadrage horaire relève davantage de fourchettes horaires et s'appuie essentiellement sur les contenus existants pour définir les contenus de l'année prochaine. À l'intérieur de ce cadrage et de cette fourchette horaire, les équipes pourront rentrer dans les détails de l'organisation. Il faudra des situations intégratives communes, en tout cas harmonisées, pour travailler sur des modalités d'évaluation comparables au niveau du Conseil de mention.

Nathalie REZZI : Concernant les UE3, pour le parcours PE, serait-il possible de procéder aux choix plutôt en début d'année pour que les équipes puissent s'organiser et coordonner les contenus avec l'UE 1 et 2 ?

Patrice BONNET : Une inscription en début de semestre semble plus simple pour l'instant. Mais il est possible d'entamer une réflexion concernant une inscription sur les deux semestres en début d'année. Il faut y réfléchir car une inscription pédagogique en début d'année engagerait l'étudiant, il faut savoir si les choix des M1 notamment seraient déjà suffisamment muris au mois de septembre. D'autre part, serait-il possible ou non de modifier ces choix par la suite ? Un sondage va être lancé auprès des étudiants afin de déterminer la répartition des choix potentiels sur ces UE 3 et de permettre aux équipes de s'organiser. Le travail avec les responsables de mentions et avec la Direction vise à organiser au mieux l'opérationnalité de la maquette pour septembre.

La structuration des nouvelles maquettes de l'offre de formation du master MEEF est acceptée à l'unanimité.

Proposition d'ouverture d'une option Ingénierie pédagogique numérique dans la mention 4 (point ajouté à l'ordre du jour)

Pascale BRANDT-POMARES : L'idée est soumise au Conseil pour qu'il puisse s'exprimer sur l'opportunité de proposer cette option dès la rentrée prochaine dans l'offre de formation. L'ingénierie pédagogique numérique est aujourd'hui un enjeu en termes de formation et de compétences. Un groupe de travail interne à l'Inspé a initié ce travail qui est par ailleurs aussi engagé par l'université, laquelle va répondre à un appel à projets du PIA 4 « enseignement supérieur et démonstrateurs de l'enseignement supérieur », sur des questions liées au numérique. Bien que cela ne soit pas prévu dans l'ordre du jour nous souhaitons organiser un vote consultatif du Conseil d'Institut pour continuer à travailler sereinement sur cette proposition. Les derniers projets obtenus par l'université, qu'il s'agisse de DREAM-U ou du pôle pilote AMPIRIC, ainsi que le Centre d'Innovation Pédagogique et d'Évaluation, montrent que le recrutement d'ingénieurs pédagogiques compétents dans le domaine du numérique est difficile. Les formations ne sont pas à la hauteur des attentes dans ce domaine. Dans ce cadre, l'université peut contribuer au développement de ces compétences par son offre de formation, cela pouvant prendre la

forme d'un parcours ou d'une option.

Véronique REY : En termes de faisabilité à la rentrée dans le cadre de la mention 4, il sera difficile d'ajouter un parcours mais cela peut prendre la forme d'une option, faisant l'objet d'un vote aujourd'hui.

Pascale BRANDT-POMARES : Le conseil est-il favorable à l'ouverture d'une option Ingénierie pédagogique numérique dans le parcours Responsable de formation (RF) de la mention 4 ?

Pierre DESBIOLLES précise que ce vote ne peut pas être reculé au Conseil d'Institut suivant et doit être fait aujourd'hui pour que l'ouverture de cette option soit réalisable.

Le Conseil est favorable à l'unanimité à l'ouverture de cette option.

- **Calendrier pédagogique année 2021-2022**

Cf documents disponibles dans l'AMUbox : les deux calendriers pédagogiques pour le M 1 et pour les M 2.

Patrice BONNET : L'année prochaine, les M2 seront sur une année de transition nécessitant un calage sur le calendrier scolaire et une année universitaire qui se terminera la semaine 19 (14 mai). La semaine suivante, auront lieu les contrôles terminaux des RSE afin de tenir les jurys fin mai/début juin, puis la commission des avis de la Directrice de l'Inspé en vue du jury de titularisation sur les deux premières semaines de juin. Le calendrier des M2 ressemble au calendrier actuel. Concernant les M1, il a été choisi de dissocier un peu ce calendrier en raison du passage à une nouvelle organisation de Master MEEF dans laquelle les étudiants inscrits en 1^{ère} année n'auront pas le concours à présenter. Il a été décidé de prolonger l'année universitaire jusqu'à la semaine 21 (28 mai) de manière à profiter du mois de mai et de n'avoir les jurys que vers le 20 juin. Cela permettra, en particulier au semestre 2, d'envisager l'organisation des stages avec plus de sérénité, peut-être de penser des stages à l'étranger.

Les vacances ont été harmonisées au mieux avec celles de l'UFR ALLSH, la Faculté de sport et la Faculté de sciences, pour faciliter l'organisation des équipes plurielles.

- Vacances de la Toussaint : la 2^{ème} semaine
- Vacances de Noël : les deux semaines
- Vacances de février : la 1^{ère} semaine
- Vacances de printemps : la 1^{ère} semaine

Nathalie REZZI : Tous les M2 auront-ils le même calendrier y compris ceux qui ne seront pas en stage FSTG ?

Patrice BONNET : Oui les calendriers sont votés pour une promotion et pour un niveau donc tous les M2 auront le même calendrier.

Hélène ARMAND : Nous avons des contrats de professionnalisation en mention 4, est-ce que cela signifie que sur les semaines de congés universitaires, les sites seront fermés ?

Pascale BRANDT-POMARES : Il n'y a pas de fermeture de site en dehors des vacances de Noël et de la période des vacances d'été et les bibliothèques sont ouvertes.

Claire ENEA-DRAPEAU : Concernant les dates de jurys pour la mention 4, les jurys ne sont pas forcément calés sur ce calendrier, notamment en M2.

Patrice BONNET : Effectivement sur la mention 4 les dates sont décalées, ce qui est possible car il s'agit d'une date de début des jurys. Il se tiennent généralement en même temps que les M1. Ce sera la même modalité dans le calendrier à venir et les jurys pourront se tenir après le 15 juin.

Le calendrier pédagogique est adopté à l'unanimité.

• Contrats alternants

Patrice BONNET : Les derniers chiffres concernant les contrats alternants sont parvenus. Les postes dévolus pour l'Académie sont au nombre de 245 pour la mention 1 (Professeurs de écoles) et 270 pour la mention 2 (Second degré). Il faut maintenant organiser la répartition des postes, en particulier pour la mention 2. Une enquête va être lancée auprès des étudiants de M1 pour déterminer les profils d'étudiants et le nombre potentiel de demandes de contrat d'alternant par discipline. Pour la mention 2 il faudra identifier le nombre d'étudiants et d'alternants potentiels dans chaque parcours et chaque option. Cela est très complexe du fait de l'inconnue que représente le taux de réussite au concours sur la session 2021. Si les personnes qui réussissent le concours sont celles qui majoritairement souhaitent des postes d'alternants il y aura davantage de postes d'alternants disponibles, si ceux qui réussissent le concours sont ceux qui ne souhaitent pas ces postes, il sera peut-être difficile d'alimenter tous les M2 en postes d'alternants. Dans ce cas, il y aura des stages de 12 semaines, comme imposé de manière institutionnelle. Pour organiser le choix des étudiants bénéficiant de l'alternance, une sélection sera peut-être nécessaire, dont il faudra préciser les modalités.

Vincent VALERY : Un groupe de travail sur ce sujet complexe a été mis en place depuis plusieurs semaines. Un consensus s'est dégagé notamment sur le format retenu à la rentrée prochaine, avec une distinction pour les Premier et Second degrés. Pour le Second degré, le format sera sur le filé, alors que pour le Premier degré il y aura un mixte entre le filé et le massé, la configuration le permettant. Il était nécessaire d'organiser d'abord un 1^{er} recueil d'informations auprès des étudiants pour savoir si une sélection serait nécessaire ou non, sachant qu'il n'y aura peut-être pas beaucoup de demandes dès cette 1^{ère} année. Le sondage organisé par l'Inspé va permettre d'avoir une 1^{ère} image la plus fidèle possible des vœux des étudiants. Il faudra mettre en relation les demandes des étudiants avec les possibilités des services qui se sont penchés sur l'identification de supports disciplinaires et le nombre de contrats d'alternants autorisé par le Ministère. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur les stages d'observation et de pratiques accompagnées qui représentent une obligation institutionnelle et seront assurés. Il y aura donc bien la possibilité de travailler sur cette alternance intégrative pour l'ensemble des étudiants dès la rentrée prochaine.

Pascale BRANDT-POMARES : L'enquête qui va être menée comporte la difficulté de l'inconnue du taux de réussite aux concours, qui persistera jusqu'à la diffusion des résultats. Les étudiants vont devoir se positionner par rapport à la possibilité de faire un stage, tout en imaginant pouvoir échouer aux concours. Cela est impliqué par la mise en œuvre de la transition mais nous espérons que la mise en œuvre définitive du système permettra une formation où tous les étudiants auront le même statut et pourront avoir un stage de contractuels alternants. Il faut l'envisager avec la montée en puissance des AED. Les AED ayant commencé il y a deux ans seront en M1 l'année prochaine et les AED préprofessionnels, qui ont un contrat pour trois ans L2, L3, M1, deviendront contractuels alternants en M2. Il serait alors possible de penser leur présence dans les établissements comme étant complémentaire. C'est une perspective à laquelle il faudra réfléchir dans une vision pérenne et globale de la mise en œuvre de la réforme. Le nombre d'heures des AED préprofessionnels est fixé par semaine mais il pourrait être pensé de manière plus souple pour permettre de remplacer les étudiants contractuels passant le concours, dont les AED pourraient prendre en charge les classes, dans une mise en œuvre progressive de la responsabilité. Cela pourrait être pertinent sur les plans pédagogique et d'organisation des services dans les établissements scolaires. Le lien pourrait être fait entre la formation et ces AED, qui ne peuvent être AED en M1 que s'ils choisissent un Master MEEF.

Vincent VALERY : Cette discussion est entamée et il faut la poursuivre. La complexité est de trouver un équilibre entre la formation des futurs enseignants et les apprentissages des élèves qui ne doivent pas être fragilisés par une alternance trop importante des

enseignants. Cela permet d'évoquer un autre sujet de discussion : la nécessité d'outiller très rapidement les futurs enseignants qui seront en responsabilité du jour au lendemain à partir du 1^{er} septembre prochain et qui n'auront jamais exercé en responsabilité. Nous réfléchissons collectivement à la mise en place d'une formation fin août pour outiller ces jeunes enseignants à la prise de fonction. Cela concerne les AED et plus globalement tous les alternants tiers-temps car ils seront aussi en responsabilité directe.

Pascale BRANDT-POMARES : Les alternants auront tous fait un M1 MEEF avec des SOPA, alors que 50% des FSTG n'ont pas fait de M1.

Vincent VALERY : Cela n'enlève rien au fait qu'il est nécessaire de leur apporter des éléments très opérationnels dans la prise de fonction en responsabilité. Cela peut se mettre en place lors des stages de fin août, comme l'accueil institutionnel mené actuellement avec les fonctionnaires-stagiaires.

Pascale BRANDT-POMARES : Cela peut effectivement se justifier pour l'année de transition. Néanmoins, il ne faudra pas reproduire avec les contractuels ce qui se faisait avec les fonctionnaires-stagiaires. Sur le long terme et dans un système pérenne il faudra faire ce travail en M1 car l'enjeu est la continuité du M1 et du M2. Si une formation devait s'organiser, elle pourrait être co-pensée et co-portée par l'Inspé et le Rectorat. Celle-ci pourrait se mettre en place avant la rentrée, d'autant plus que les résultats de l'enquête permettront de savoir à qui elle s'adresse, sachant que cela ne concerne que les M1 MEEF et qu'il ne peut pas y avoir de candidats extérieurs.

Jean-François GARCIA : Il est étonnant qu'il n'y ait pas, a priori, d'alternants pour la mention 3 l'année prochaine. La maquette pour le Master MEEF est construite avec une dimension professionnelle plus présente et c'est une satisfaction de savoir qu'au moins au niveau des SOPA il sera possible de s'appuyer sur ce modèle-là, en tout cas pour l'année de transition et s'il n'y a pas d'autre arbitrage. Y-a-t-il une explication sur cette situation-là et concerne-t-elle uniquement notre Académie ?

Vincent VALERY : Nous n'avons pas d'explication sur l'absence de supports CPE et avons demandé confirmation. En revanche, à peu près la moitié des Académies n'a pas de support CPE, selon un tableau récapitulatif des supports CPE de toutes les Académies de France. Peut-être faudrait-il demander des explications ou insister sur ce sujet. Si l'on fait abstraction de l'année de transition, qui implique peut-être d'autres considérations, il n'y a pas de raison pour qu'il n'y ait pas de support CPE de façon pérenne.

Pascale BRANDT-POMARES : La Direction de l'Inspé et le Rectorat ont demandé des explications à ce sujet. Le secrétaire général a confirmé cette décision Il s'agit de supports d'enseignement et il n'a pas été possible d'envisager des supports supplémentaires alors que l'Académie était déjà surdotée en CPE.

Vincent VALERY : L'enquête qui est en cours à l'Inspé pour déterminer les profils des étudiants intéressés par un contrat alternant doit aussi s'adresser au CPE pour rendre visible cette demande.

Jean-François GARCIA : L'année prochaine, la mention 3 aura également les deux systèmes en M2 : des contractuels et des fonctionnaires-stagiaires. Pour l'instant, il a été annoncé autour de 16 supports pour la rentrée prochaine. Il n'y aura pas d'alternants mais des SOPA, de 12 semaines sur un tiers-temps CPE. Sur cette logique de variable d'ajustement en fonction des supports disponibles dans l'Académie par rapport aux disciplines, l'idée était de voir l'arrivée de ces alternants comme un élément de formation en lien avec le terrain, où les alternants seraient en responsabilité et où la dimension professionnalisante prendrait automatiquement une place plus importante dans le cadre du Master MEEF. Cette dimension est aussi attendue dans les nouveaux concours, de manière explicite dans la note de service du concours de novembre 2020. Il n'est pas

souhaitable que les étudiants d'Aix-Marseille soient pénalisés. Il sera fait en sorte que ce ne soit pas le cas et cette dimension sera intégrée à la formation mais il aurait été préférable de bénéficier de quelques supports et cela représente un coup d'arrêt dans l'esprit de cette maquette telle qu'elle était pensée.

Pascale BRANDT-POMARES : Il ne faut pas voir cette situation comme un coup d'arrêt car elle concerne une année transitoire. Avec 16 postes, soit 8 équivalents temps-pleins, cela correspond à 24 tiers-temps l'année suivante. Il faudrait savoir si le nombre de 16 FSTG est constant.

Jean-François GARCIA : Celui-ci est fixé chaque année, la première proposition du Ministère étant ensuite revue à la hausse et atteignant plutôt un chiffre autour de 18/20 fonctionnaires-stagiaires chaque année.

Nathalie REZZI : Concernant la nécessité d'armer les futurs alternants, cette année l'Académie a essayé de recruter un maximum de contractuels chez des étudiants ayant échoué au concours mais validé leur Master 2, Professorat des écoles. Dans l'urgence des besoins de recrutement, la question de leur aptitude à prendre en responsabilité une classe ne s'est pas posée.

Vincent VALERY : Cela n'empêche pas de se poser la question pour anticiper ce problème.

Pascale BRANDT-POMARES : Dans le prolongement de l'enquête, il serait préférable de prévoir la préparation de la rentrée des contrats alternants en fin d'année plutôt qu'à la rentrée. Cela permettrait une rentrée plus sereine et de mettre l'accent sur les fonctionnaires-stagiaires à la rentrée comme habituellement, parce que certains sont recrutés sur concours sans être passés par une formation professionnelle.

Vincent VALERY confirme l'importance de l'anticipation et souligne que le Rectorat est alerté sur l'intérêt de le faire le plus tôt possible.

Pascale BRANDT-POMARES : Cela permettra de mettre à profit le temps de l'été pour améliorer la confiance et l'estime de soi des étudiants plutôt que de nourrir l'angoisse de l'inconnu qui existe aujourd'hui. Dans l'avenir, la formation gagnera en qualité avec cette transition beaucoup moins marquée entre le M1 et le M2.

Vincent VALERY propose la date du 26 avril pour discuter ce sujet, à l'occasion de la rencontre du groupe de travail opérationnel entre l'Inspé et la DAFIP.

Pascale BRANDT-POMARES ajoute qu'il serait judicieux d'y associer les responsables de Mentions.

4. Questions diverses

Aucune question diverse.

Pascale BRANDT-POMARES : Une démarche avec le Service Universitaire de la Médecine de Prévention des Personnels (SUMPP) a été entamée. Elle a donné lieu à un diagnostic sur la base de deux questionnaires envoyés à tous les BIATSS et enseignants. Le SUMPP a élaboré un bilan diagnostic qui permettra de poursuivre les objectifs d'amélioration de la qualité de vie au travail, de lutte contre les risques et d'accompagner les changements. Ce bilan n'est pas encore diffusé car cela était prévu le 21 avril en présentiel et a été annulé en raison des mesures sanitaires. Le SUMPP et la Direction de l'Inspé cherchent les modalités envisageables pour sa diffusion.

Le prochain conseil d'institut aura lieu le 28 juin.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 16H.